

RAPPORT ANNUEL 2018

CSIPME

North Gate II (4ème étage) - Boulevard du Roi Albert II 16
1000 Bruxelles

02-277 90 15/16 - cs.hr@economie.fgov.be
www.csipme.fgov.be



TABLE DES MATIERES

PREFACE	3-4
1. ACTIVITES	5
1. Concarter	5
2. Conseiller	5-8
3. Représenter	9
4. Autres activités	9-10
2. INDICES	11-14
3. ORGANIGRAMME ET COMPOSITION	15-16



PREFACE

A l'instar de la société, le Conseil Supérieur des Indépendants et des PME continue d'évoluer. Cette année, nous avons souhaité un rapport d'activités plus court, qui se concentre sur l'essentiel : les missions du Conseil ; ces missions essentielles à l'activité démocratique telle que nous la concevons dans nos pays occidentaux.

Les dossiers importants n'ont pas manqué. Vous lirez notamment nos activités en lien avec le dossier de la réforme du droit des sociétés, nos propositions pour des mesures fiscales pour les PME et les indépendants ainsi que notre avis critique vis-à-vis de l'avant-projet de loi relatif aux retards de paiement dans la relation B2C.

Régionalisation oblige, il faut signaler que le Conseil a également rendu, pour la première fois, deux avis à destination du gouvernement régional wallon.

Enfin, comme à son habitude, le Conseil a rassemblé lors d'une matinée d'études les différentes autorités du pays et organisations membres sur les défis auxquels les indépendants et les PME sont confrontés dans le commerce de détail. Cette réflexion a permis de confronter les points de vue et de formuler des propositions concrètes. Le Conseil en suivra la mise en œuvre...



Arnaud Deplae
Président du Conseil Supérieur

1. ACTIVITES

Le Conseil Supérieur des Indépendants et des PME (CSIPME) est un organe consultatif fédéral. Il a une triple mission légale de concertation, de conseil et de représentation. Un aperçu des trois missions principales telles qu'elles ont été concrétisées au cours de l'année 2018 est repris ci-dessous. Toutes les activités du Conseil Supérieur n'aboutissent pas à des avis. Les plus importantes d'entre elles sont décrites sous la rubrique "Autres activités".

1. CONCERTER

Le CSIPME constitue un forum de concertation pour les indépendants et les PME. Il regroupe ± 180 organisations professionnelles et interprofessionnelles agréées. En 2018, la concertation a eu lieu au sein des différentes commissions (sectorielles, permanentes ou ad hoc), du Bureau et de l'assemblée plénière du Conseil Supérieur, en fonction des dossiers. L'administration quotidienne a été assurée par le Bureau.

2. CONSEILLER

Le CSIPME est le porte-parole des indépendants, des professions libérales et des PME. Ses avis sont adressés aux responsables politiques concernés. Il peut être consulté par un Ministre ou par le Parlement mais dispose également d'un droit d'initiative. Le CSIPME est une institution d'utilité publique dirigée et gérée par les indépendants eux-mêmes. Ainsi, il peut toujours exprimer ses vues en toute indépendance.

En 2018, le CSIPME a rendu vingt-trois avis sur un large éventail de sujets. Ces avis ont été préparés par les différentes commissions permanentes et commissions sectorielles ainsi que par le Bureau. Ils ont été approuvés ou entérinés par les assemblées plénières du 27 mars, du 10 octobre et du 18 décembre 2018. Les avis sont présentés de manière succincte ci-dessous et peuvent être consultés dans leur version intégrale en cliquant sur l'avis.

POLITIQUE GÉNÉRALE PME

Réforme du droit des sociétés

Le Ministre de la Justice a porté une profonde réforme du droit des sociétés. L'avis porte sur l'entrée en vigueur, la période transitoire ainsi que les campagnes d'information et mesures d'accompagnement nécessaires pour la mise en œuvre par les indépendants et les PME. Il est demandé de limiter au maximum les charges administratives et les coûts potentiellement engendrés, ainsi que de prêter attention à la concordance avec d'autres réglementations.

RÉGLEMENTATIONS PROFESSIONNELLES

Accès à plusieurs professions en Région wallonne

Suivant une approche sectorielle, le CSIPME ne s'oppose pas à la suppression des accès aux professions pour les activités de technicien dentaire et de dégraisseur-teinturier, est favorable au maintien de l'accès à la profession de grossiste en viandes-chevillard et émet une position nuancée pour les activités de masseur et pédicure.

Réglementations professionnelles du secteur de la construction

Le gouvernement flamand a indiqué son intention de supprimer les réglementations régissant les accès à la profession pour les indépendants dans le secteur de la construction et de l'électrotechnique. En outre, des réflexions ont également été menées sur l'avenir de ces réglementations dans les autres régions. Le CSIPME demande de ne pas supprimer ces réglementations, ou d'assurer en tout cas des mesures transitoires ainsi que l'harmonisation mutuelle.

FISCALITÉ

Mesures fiscales pour les PME et les indépendants

Il y a un certain nombre d'évolutions fiscales très positives, telles que la réduction des taux nominaux d'imposition et les incitants renouvelés pour les PME et les investissements. Cependant, certains éléments restent susceptibles d'amélioration. De manière générale, il convient de poursuivre le travail pour tendre vers un système plus accessible et plus simple et pour permettre la transition vers une surveillance horizontale. En outre, l'avis

reprend des propositions relatives à la sécurité juridique, les e-services et la fiscalité juste pour l'économie numérique. Le CSIPME formule également des propositions spécifiques portant sur l'impôt des personnes physiques, l'impôt des sociétés et la TVA, par exemple sur le principe de matching et les revenus locatifs, les délais en matière de TVA ainsi que les réserves de liquidation et les déductions pour investissement.

Régime forfaitaire TVA

Avis émis d'initiative à la suite de la suppression du régime forfaitaire TVA pour neuf professions au 1er janvier 2018. Vu l'intérêt de ce régime sur le plan de la simplification administrative, la non-indexation du plafond du chiffre d'affaires depuis 2005, l'inflation des produits spécialement forte dans certains secteurs et de récentes propositions de la Commission européenne, une série de recommandations sont émises, visant à garantir la pérennité de ce régime.

PRATIQUES DU MARCHÉ

Retards de paiement dans la relation B2C

Le CSIPME considère l'avant-projet de loi déséquilibré et demande que les préoccupations légitimes des entreprises, en particulier les indépendants et les PME qui sont les plus vulnérables par rapport aux défauts de paiement, soient également prises en compte. Il est ainsi notamment demandé d'introduire une procédure permettant un recouvrement plus rapide et moins coûteux des factures contestées B2C.

Indication des tarifs des services financiers

Le projet d'arrêté royal prévoit des règles adaptées relatives aux "tarifs des services liés à un compte de paiement et au document justificatif des services non liés à un compte de paiement". Le CSIPME souscrit aux objectifs de transparence et d'information du consommateur. Il émet un avis favorable sur cette transposition des règles européennes.

RÈGLEMENTATIONS RELATIVES AUX PRODUITS

Dénominations des produits à base de crème

Les dénominations de la crème, crème à fouetter et crème légère sont actualisées et alignées sur l'Allemagne et les Pays-Bas, ce qui passe notamment par une diminution de la teneur minimale en matières grasses. Le CSIPME émet un avis favorable, moyennant quelques remarques.

Dénominations des carburants alternatifs

Le Conseil Supérieur n'a pas de remarque à formuler sur ces propositions et émet donc un avis favorable.

Huiles comestibles

Moyennant quelques petites remarques, un avis favorable a été émis sur le projet d'arrêté royal.

Café et chicoré

Le projet d'arrêté royal prévoit principalement la fusion de trois arrêtés. Le CSIPME émet un avis favorable.

Utilisation de produits biocides

Le CSIPME accueille favorablement l'avant-projet d'arrêté royal, vu la simplification importante qui en résulte pour un grand nombre d'indépendants et de PME. Toutefois, une plus grande simplification est possible et nécessaire. L'obligation d'enregistrement et la confirmation annuelle de l'utilisation doivent être supprimées pour les utilisateurs. En ce qui concerne les modalités de la confirmation, il convient en tout cas d'apporter quelques modifications.

Dénominations des produits de la pêche

Le Conseil Supérieur n'a pas de remarque à formuler sur ces propositions et émet donc un avis favorable.

Étiquetage des denrées alimentaires

Le Conseil Supérieur n'a pas de remarque à formuler sur ces propositions et émet donc un avis favorable.

DOSSIERS SPÉCIFIQUES SECTORIELS

Bon de commande véhicules automobiles

Le CSIPME reconnaît la nécessité d'adapter le bon de commande des véhicules automobiles, mais demande, entre autres, de supprimer toute limitation de l'acomWrement par certains détails du modèle commandé.

Commerce ambulant dans la Région wallonne

Le projet d'arrêté proposé vise essentiellement à faciliter la cession d'emplacements entre commerçants ambulants et à permettre l'attribution des emplacements de commerce ambulant par un système d'inscriptions préalables. Par conséquent, le CSIPME soutient cette initiative.

Paquet mobilité européen

Cet avis concerne certaines propositions du premier paquet mobilité européen, telles que l'accès à la profession et au marché, le détachement de travailleurs et les temps de conduite et de repos. Soucieux de garantir le level playing field au niveau européen pour le transport routier de marchandises (TRM) mais aussi de ne pas ajouter des contraintes au transport routier de passagers (TRP), une série d'amendements sont proposés: maintien des règles actuelles pour le cabotage, statut de travailleur détaché exclu pour le TRP mais largement appliqué au TRM, ...

Assurance obligatoire secteur de la construction

Moyennant quelques remarques, le CSIPME est favorable à la généralisation de l'obligation d'assurance en responsabilité civile pour le secteur de la construction. Il demande de clarifier le statut des entrepreneurs et de prévoir une indexation de la limite annuelle. Il est en outre opposé à l'obligation de prévoir l'assurance dans tous les docu-

ments précontractuels, vu que cela s'avère impossible en pratique.

Transposition directive sur la distribution d'assurances

L'avant-projet de loi transposant la directive sur la distribution d'assurances (DDA) ne répond pas à l'avis que le CSIPME a émis antérieurement à ce sujet. Dans ce nouvel avis, le CSIPME demande donc que les nombreux points d'attention soulevés soient suivis d'effet, afin de ne pas mettre le secteur concerné en péril. Par rapport à cette transposition, le CSIPME plaide de manière générale pour un level playing field européen, pour la sécurité juridique et pour la simplification administrative.

SÉCURITÉ

L'approche administrative communale

Cet avant-projet de loi vise à permettre aux communes de mieux lutter contre la criminalité grave et/ou organisée. Celles-ci auraient la possibilité de demander aux établissements ouverts au public (horeca, salons de massage...) un permis d'exploitation ou le respect de conditions d'exploitation. Le CSIPME souscrit aux objectifs de l'avant-projet mais formule une série de réserves et de remarques par rapport aux charges administratives, à l'information, à la gratuité des démarches, ...

PROFESSIONS LIBÉRALES

Fonctionnement de marché de diverses professions libérales

Vu les répercussions négatives dans la presse relative à l'analyse de fonctionnement de marché des services juridiques, comptables, d'architecture et d'ingénierie, effectuée par l'Observatoire des prix du SPF Économie, et vu les conséquences pour les professions concernées, le CSIPME, après avoir rencontré les auteurs de cette analyse, a formulé des recommandations et des considérations quant à l'approche et aux résultats de l'analyse. Le CSIPME prône également une collaboration avec les secteurs concernés, une délimitation minutieuse du champ d'application et une meilleure méthodologie de communication.

TRAVAIL / SÉCURITÉ SOCIALE

Plan d'action Lutte contre la fraude sociale 2019

Le projet de plan d'action comprend 66 actions différentes, axées sur cinq objectifs stratégiques. Le CSIPME souscrit pleinement à ces objectifs et plaide pour une approche rigoureuse, mais ciblée. Il convient d'accorder la priorité à la lutte contre la concurrence déloyale trouvant son origine à l'étranger, comme notamment les abus qui se produisent dans le cadre du détachement ou de la prestation transfrontalière de services.

Limosa

Le CSIPME demande que les autorités publiques fassent de la lutte contre la fraude sociale et le dumping social qui trouvent leur origine à l'étranger une priorité absolue. Dans ce cadre, il est nécessaire de conserver la déclaration obligatoire-Limosa pour les indépendants dans un certain nombre de secteurs.

3. REPRÉSENTER

Le CSIPME désigne les représentants des indépendants et des PME dans de nombreux organes consultatifs ou de gestion. Ainsi, les personnes désignées contribuent à la représentation des indépendants et des PME au sein de ces organes. Vous trouverez un aperçu via ce lien.

4. AUTRES ACTIVITÉS

Ci-dessous, nous présentons de manière succincte les autres activités spécifiques du Conseil Supérieur en 2018.

- **Séminaire “Défis pour les indépendants et les PME dans le commerce de détail”**

Le 22 mai 2018, le CSIPME a organisé un séminaire sur les défis auxquels les indépendants et les PME sont confrontés dans le commerce de détail. Ces défis sont indéniables. L'e-commerce continue à croître, le taux d'occupation des magasins augmente, les chaînes de magasins ont un succès grandissant, le consommateur devient plus exigeant. Dans le secteur du commerce de détail, ce sont surtout les indépendants et les PME qui s'interrogent sur leur avenir. Toutefois, ces indépendants et PME ne restent pas les bras croisés. Ils cherchent activement des réponses à ces défis : la spécialisation et la diversification, l'omnicanal, le service et la qualité ne sont que quelques exemples des possibilités qui entrent en ligne de compte. Au cours de ce séminaire, nous avons examiné avec les différentes parties prenantes quels sont précisément les défis qui se posent et quelle est la meilleure manière d'y faire face.

- **Cybersécurité**

En 2018, le CSIPME a également accordé une attention particulière à la cybersécurité des indépendants et des PME. La cybercriminalité constitue une réelle menace pour les indépendants et les PME, qui de surcroît, sont très peu protégés. Pourtant, la cybercriminalité peut engendrer des coûts importants pour l'entreprise, voire même compromettre sa pérennité. La cybersécurité joue également un rôle important dans le cadre du RGPD. La cybersécurité des indépendants et des PME est ainsi devenue une priorité politique à laquelle le CSIPME coopère activement.

Le CSIPME a adhéré à la Cybersecurity Coalition (CSC). Le secrétariat du CSIPME participe activement aux activités de la CSC et remplit une fonction de relais entre les organisations professionnelles et interprofessionnelles, d'une part, et la CSC, d'autre part. Afin de remplir cette fonction d'interface de manière optimale mais également afin de pouvoir organiser d'autres activités relatives à la cybersécurité, un groupe de travail permanent sur la cybersécurité a été créé au sein du CSIPME en 2018. En 2018, le CSIPME s'est également chargé de l'organisation de la partie relative à la cybersécurité du Single Market Forum 2018, que le SPF Économie a organisé conjointement avec les régions et dont le sujet était: “How to seize the opportunities that will arise from the digital revolution?”

- **Groupe de travail Alternatives aux réglementations professionnelles**

Un certain nombre de professions ont la volonté de réfléchir ensemble sur la manière de relever les défis relatifs à l'assurance de la qualité et au développement professionnel. En outre, il y a plusieurs professions qui souhaitent obtenir ou conserver une réglementation professionnelle. Pour ces raisons, un groupe de travail a été établi en 2018, ayant pour but d'examiner les alternatives aux réglementations professionnelles pour les secteurs professionnels qui ne sont pas demandeurs d'une réglementation professionnelle ou qui ne disposent pas d'une base suffisante pour le maintien ou l'introduction d'une réglementation professionnelle.

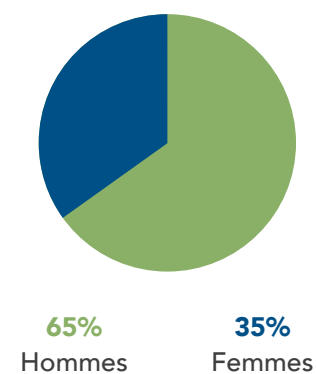
- **Audition TVA plantes**

En 2018, la Commission Finances et Budget de la Chambre des Représentants a examiné deux propositions de loi relatives à la TVA sur les plantes. Le CSIPME avait déjà émis un avis à ce sujet en 2017. Lors d'une audition de la Commission Finances et Budget de la Chambre des Représentants du 17 avril 2018, le secrétariat et l'organisation professionnelle concernée, la Fédération Belge Entrepreneurs Paysagistes, ont fourni des explications sur cet avis et sur le calcul des effets d'amortissement. Suite aux questions supplémentaires, une note complémentaire a en outre été rédigée et transmise à la Commission de la Chambre.

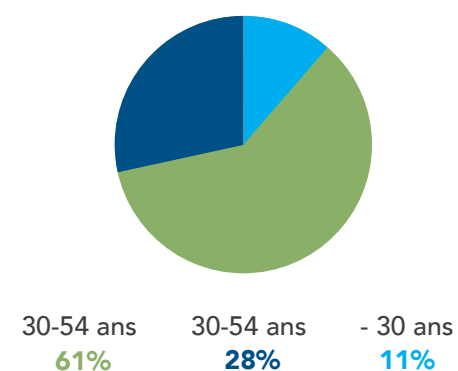
2. INDICES

1.112.138 INDÉPENDANTS ¹

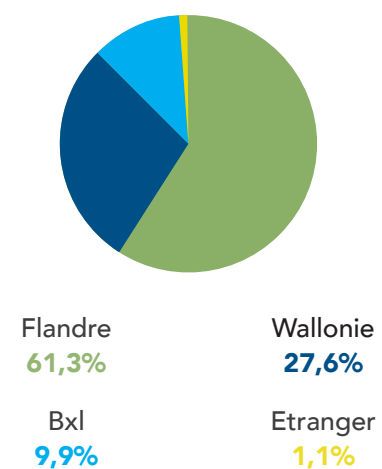
% PAR SEXE



% PAR ÂGE

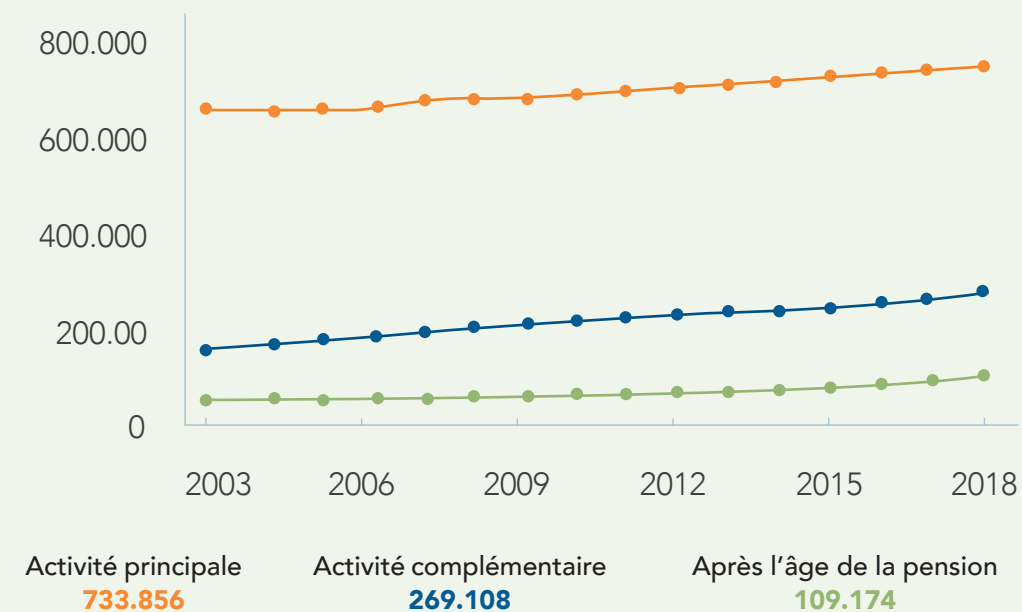


% PAR RÉGION

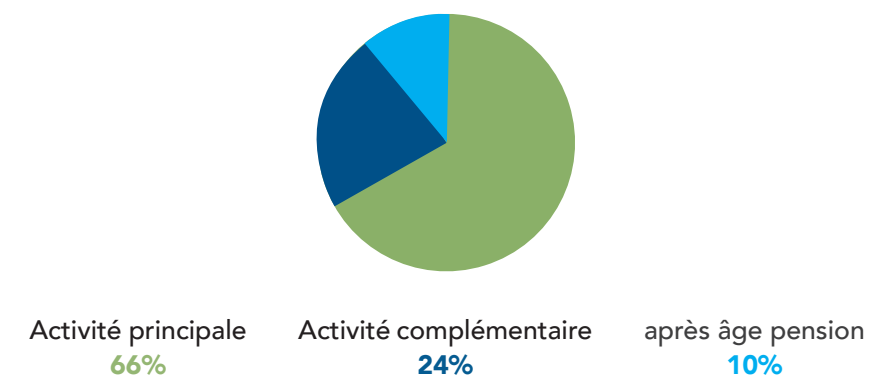


¹ Source: INASTI. L'ensemble des personnes assujetties au statut social d'indépendant, incluant les aidants. Les dernières données couvrant la période allant jusqu'au 31/12/2018 sont provisoires et concernent uniquement les graphiques, % par sexe, % par âge et évolution par catégorie. Les autres graphiques concernant les indépendants reflètent la situation au 31/12/2017.

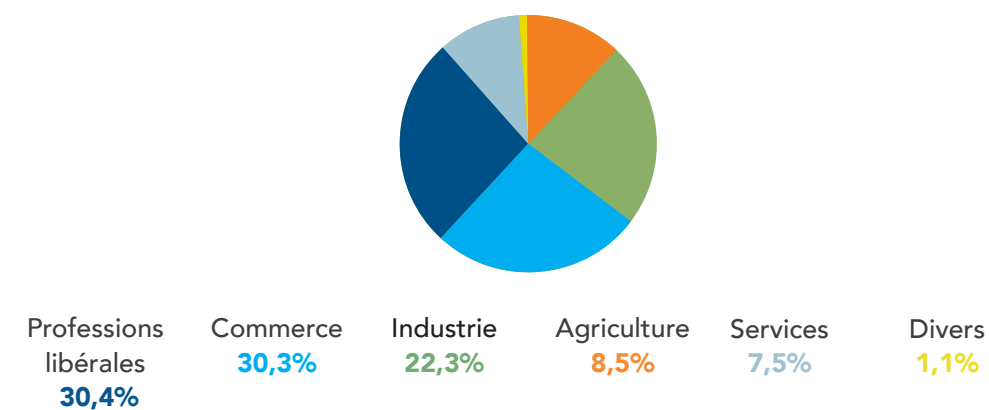
EVOLUTION PAR CATÉGORIE



% PAR CATÉGORIE

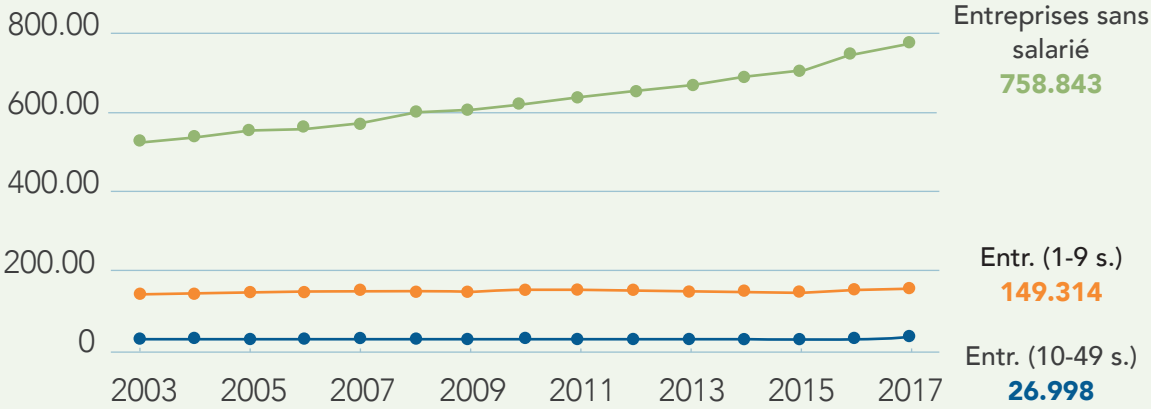


% PAR SECTEUR

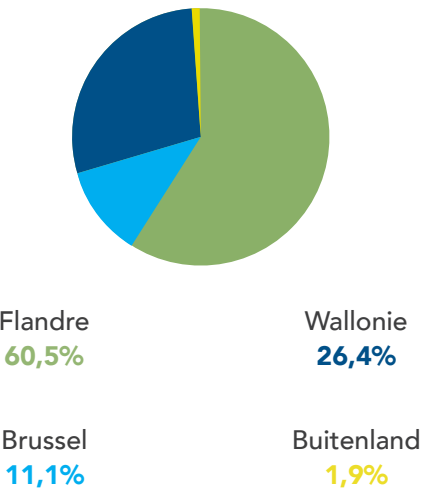


935.155 PME ²

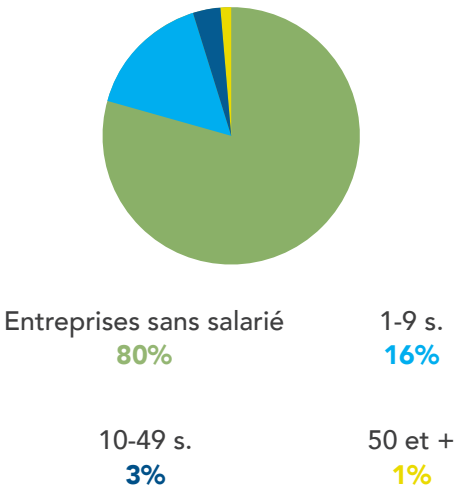
EVOLUTION PME PAR CATÉGORIE (TAILLE)



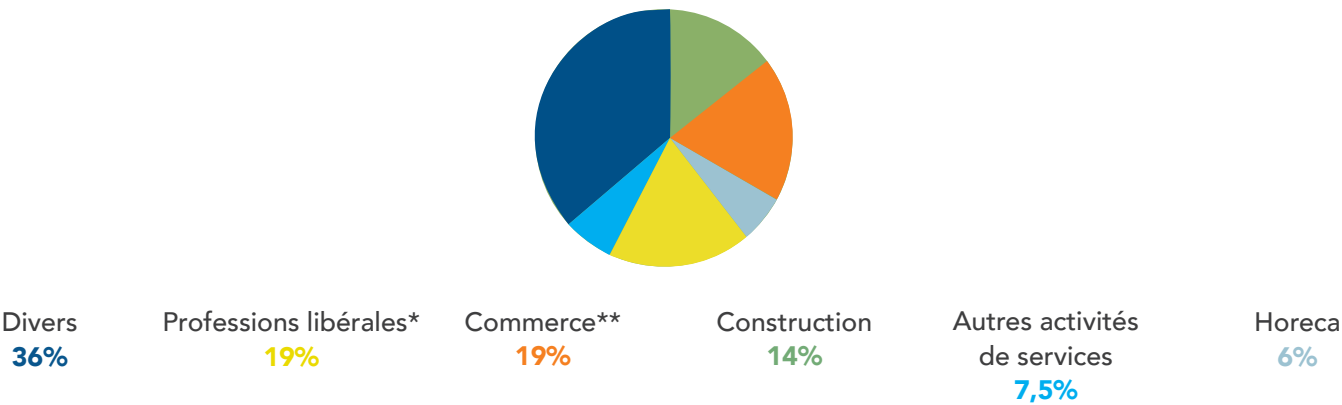
% PME PAR RÉGION



% PAR TAILLE (TOTAL ENTREPRISES)

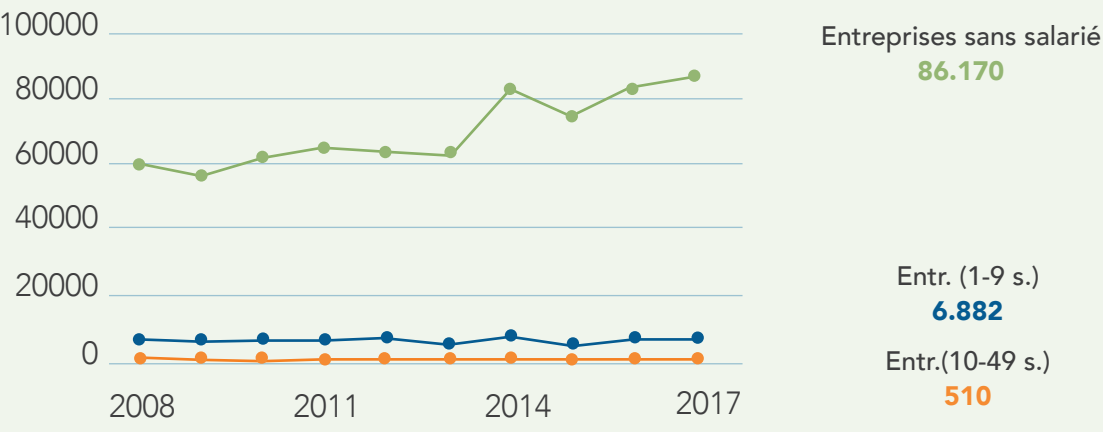


% PME PAR SECTEUR

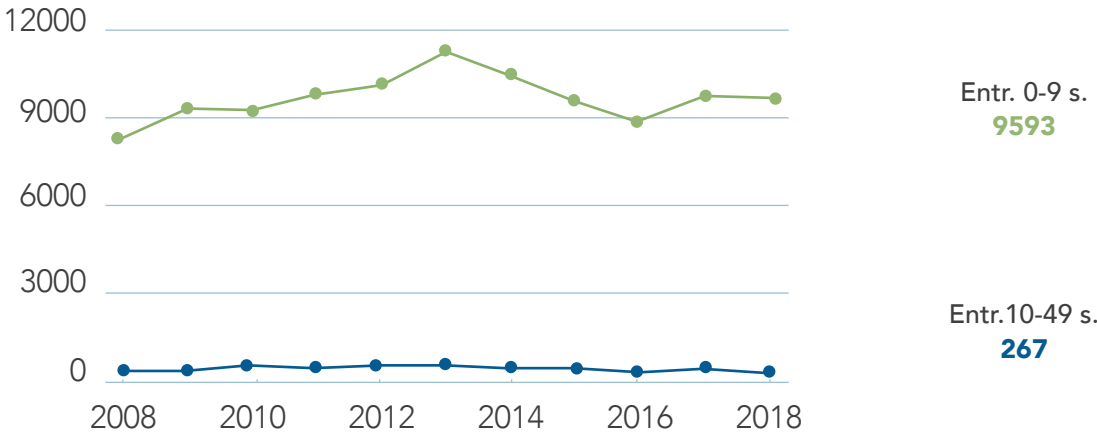


93.562 CRÉATIONS ET 9.860 FAILLITES DE PME ³

EVOLUTION - CRÉATIONS

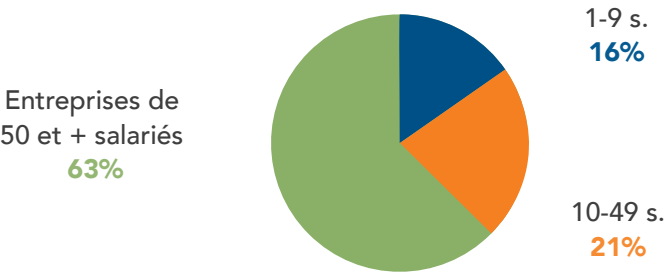


EVOLUTION - FAILLITES



874.076 SALARIÉS DANS DES PME ⁴

% VOLUME DE TRAVAIL - SECTEUR PRIVÉ



² Source : Statbel - SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie. Situation au 31/12/2017.
* Activités spécialisées, scientifiques et techniques.
** Commerce / réparation d'automobiles et de motocycles.

³ Source : Statbel. En 2018, 93.195 entreprises ont été créées, mais la répartition par classe de taille n'est pas connue au moment de publier ce rapport.
⁴ Source : ONSS, statistiques de l'emploi salarié. Situation au 30/06/2018.

3. ORGANIGRAMME ET COMPOSITION

